

Extension des consignes de tri à tous les emballages

20 ans du SYDED
8 décembre 2017

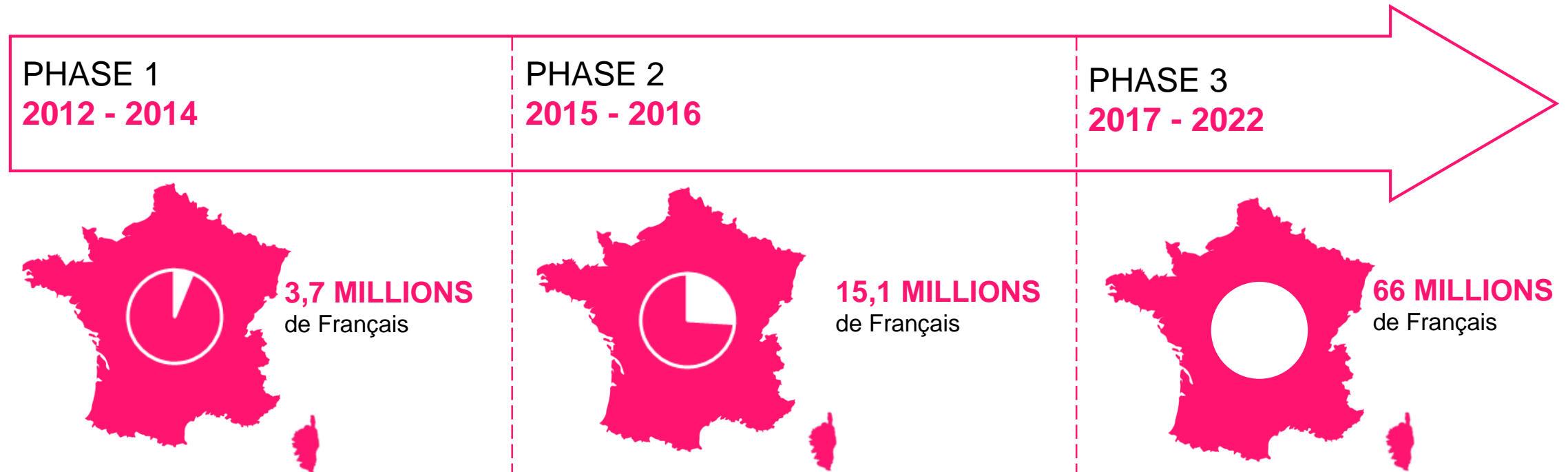
CITEO

Valoriser tous les plastiques

Des actions à chaque étape de la chaîne du recyclage



Un projet engagé depuis plusieurs années



La généralisation des consignes élargies à tous les emballages en plastiques est désormais inscrite dans la LTECV et dans le cahier des charges 2018-2022

4 objectifs majeurs



**SIMPLIFIER ET
HARMONISER
LE GESTE DE
TRI**

Une seule consigne :
« Tous les emballages
se trient »



**DÉVELOPPER LE
TAUX DE
RECYCLAGE DES
PLASTIQUES**

25 % actuellement
40 % en 2022
55 % en 2030



**MODERNISER LE
TRI ET
RATIONALISER LA
COLLECTE**

Tri : une condition
essentielle
Collecte : une
opportunité unique



**MAÎTRISER
LES COÛTS**

Réduire le coût de
l'extension par des
actions fortes de
productivité

De nouveaux emballages plastiques à trier

Le principe: « L'habitant ne se pose plus de question sur les consignes de tri ».



Un gisement **important** à valoriser mais **difficile** à capter.

Qu'est-ce qui change avec l'extension des consignes de tri?

Avant

Bouteilles et
flacons en
plastique



Tous les papiers,
emballages et briques en
carton



Emballages en métal



Après

Les bouteilles
et flacons en
plastique



Tous les autres emballages en
plastique

Tous les papiers,
emballages et briques en
carton



Emballages en métal



En pratique : tous les emballages en plastique à trier

A déposer en vrac :

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Résultat : le tri devient plus simple !

Plus d'hésitation :

Tous les emballages se trient,
sans exception!

